

## **Intercommunalité : ce que l'on vous cache**

Les budgets « communication » des 9 villes qui doivent constituer la nouvelle communauté d'agglomération de l'Est parisien explosent (500 000 euros utilisés par la ville de Pantin pour communiquer sur l'arrivée de la BNP-Paribas dans les grands Moulins). Lors du dernier conseil municipal de Pantin (26.11) nos élus rivalisaient tous dans la grandiloquence et les phrases historiques pour parler de notre avenir commun. L'intercommunalité serait une chance pour les citoyens de ce pays, et plus particulièrement pour les 400 000 habitants des neuf communes qui nous concernent (Pantin, Le Pré, Les Lilas, Bondy, Bobigny, Romainville, Bagnolet, Noisy Le Sec, Montreuil). « A plusieurs on est plus fort » disent-ils. Mais plus fort face à qui, pour faire quoi ? Officiellement, il s'agirait d'être plus fort face au gouvernement Sarkozy. Regardons-y de plus près.

Au nom du groupe socialiste du Conseil Général, Stéphane Troussel, conseiller général de La Courneuve vient d'écrire dans le journal du département que « deux projets du gouvernement, l'un traitant de l'organisation territoriale, l'autre de la fiscalité locale s'attaquent aux communes, intercommunalités, départements et région de France ». Il y a deux petites supercheries dans ce propos. La première c'est qu'avant même les deux derniers projets du gouvernement Sarkozy (n'oublions pas que le rapport Balladur est co-signé par Pierre Mauroy et que le grand emprunt a été élaboré par

Juppé et Rocard), la mise en œuvre de l'intercommunalité s'attaque, dès aujourd'hui, aux communes et aux départements. La seconde est révélée par la lecture du texte de trente pages de « décryptage » du projet de réforme territoriale publié par le PS où l'on peut lire que « la modernité, ce sont des collectivités fortes avec des régions et des métropoles puissantes (...) ». Pour ou contre ? Il faudrait savoir !

Un peu d'histoire : Dans la continuité de la loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement, qui impose aux communes de se regrouper dans des intercommunalités. C'est cette loi qui est appliquée aujourd'hui à Pantin), et de la loi Voynet du 29 juin 1999, le rapport Mauroy du 17 octobre 2000 préconisait déjà la transformation des Conseils généraux en « conseils départementaux » et revendiquait plus de pouvoirs aux régions. Ce rapport défendait ouvertement le développement de l'économie autour de grandes métropoles, centres puissants des régions, « comme cela se fait dans le reste de l'Europe ». Le projet du Grand Paris est donc bien plus consensuel qu'on voudrait nous le faire croire, et la constitution des intercommunalités s'intègre dans le même dessein. Au nom de l'Union Européenne, ce n'est pas de « recentralisation » qu'il s'agit, mais de faire prendre en charge les privatisations, la déréglementation et le pillage des fonds publics par l'intermédiaire de l'échelon territorial.

### **Ce sont des intérêts économiques qui dictent les décisions de nos élus**

Avec l'Union Européenne, les services publics que nous connaissons, fondés sur la satisfaction égale des besoins des usagers, où qu'ils se trouvent sur le territoire national est remplacée par des « missions de service public », qui pourront être accomplies par n'importe quelle entreprise... à condition qu'elle y trouve un retour immédiat sur investissement.

Après 25 ans de désengagement financier de l'État (tous gouvernements confondus), le moment est venu de mettre en concurrence les services publics avec les entreprises privées fondées sur la recherche immédiate de la rentabilité. Sur ce plan, il ne saurait y avoir de contradiction entre les réformes en cours et le fondement du traité de Maastricht, adopté par tous les gouvernements successifs depuis sa signature. Les

directives européennes concernant La Poste, les transports, la distribution de l'énergie... imposent l'ouverture à la concurrence. A partir de leur promulgation, toute nouvelle ligne de bus par exemple, sera soumise à un appel d'offre. Les trajets rentables seront alors confiés à Véolia ou Vinci. Pour recevoir son courrier dès le lendemain de l'envoi, il faudra payer plus cher, etc...

La superficie d'une commune étant trop petite pour planifier cette mise en concurrence, l'intercommunalité permettra le pillage des fonds publics (c'est-à-dire de nos impôts) à une plus grande échelle. Pour les « investisseurs », les territoires se partageront entre territoire utile et rentable et territoire inutile et non rentable. Pas étonnant que l'Union Européenne, union

des intérêts des banques (revoilà la BNP) et des spéculateurs (revoilà DEXIA et ses prêts toxiques) soit l'instigatrice de toute cette « réorganisation territoriale ». Une remarque à propos de la BNP. Le bruit court que la banque des Grands Moulins se serait vue octroyer par la mairie de Pantin

une exonération de 5 ans de taxe foncière. Quant on sait que la taxe foncière sera un des éléments essentiels du financement de la Communauté d'agglomération... Qui paiera le manque à gagner ? Y a-t-il besoin de répondre ici à cette question ?

## **L'intercommunalité contre la démocratie communale**

On nous dit que l'intercommunalité permettra un développement des aménagements, des équipements, des infrastructures : tout cela est faux. Selon le principe – imposé par la loi - de la mutualisation, tout nouvel équipement sera commun à toutes les villes. Pour telle activité, il faudra aller à Montreuil, pour telle autre à Bondy, etc... Quant au logement dit « social », selon la même rengaine, il devra devenir rentable « pour faire face aux enjeux ». Aujourd'hui, la plupart des offices municipaux de la Communauté d'Agglomération – dont celui de Pantin – sont au bord de la faillite. Pour rénover, construire et gérer les logements, l'intercommunalité suppléera au désengagement de l'État... en augmentant tous les loyers.

**A terme, nos villes deviendront des quartiers d'un regroupement plus vaste. Les besoins de la population en services publics, logements, hôpitaux, centres de soins, écoles seront méprisés à cause de la dictature des regroupements et de la politique de la « maîtrise » des coûts, qui sont les buts fondamentaux de l'intercommunalité.**

Lorsque le rapport Balladur-Mauroy évoque un « niveau communal », c'est pour désigner la catégorie des nouvelles communes issues de l'intercommunalité. Lorsque nos élus nous disent que nos villes resteront intactes, ils nous mentent. Avec la mise en place de la communauté urbaine, à terme, les communes perdront

leur statut de collectivités locales et perdront la « clause générale de compétence\* », au profit du regroupement intercommunal. Quant au département, il sera conduit à devenir une succursale de la région, chargée de gérer la misère au plus près des populations concernées. Le pendant administratif de la réforme territoriale est la réforme en cours de l'État qui fait voler en éclat le caractère national de toutes les administrations.

Dans un souci d'économie, notre maire à 9 têtes a décidé qu'il n'y aurait que 19 Vice-présidents, alors que la loi en autorisait 30 (ils vont nous coûter si cher que ça ?). La compétition sera âpre. Quant aux agents municipaux, dans chaque commune, les plans de licenciements se préparent... mutualisation et « délégation de service public » obligent.

Privatisation de la démocratie, privatisation des services publics : L'intercommunalité est bien le cadre territorial de la mise en œuvre de la concurrence « libre et non faussée » c'est-à-dire du pillage des fonds publics et de la déréglementation des institutions et services republicains.

---

\*La clause générale de compétence permet aux collectivités locales d'administrer librement leurs compétences sur la totalité de leur territoire, afin de répondre au plus près des besoins de la population.

### **Pour le POI, la démocratie exige :**

- **l'unité pour le rétablissement des communes et des départements dans toutes leurs prérogatives,**
- **l'unité pour l'abrogation de la réforme de l'intercommunalité,**
- **l'unité pour le réengagement financier massif de l'État dans tous les domaines pour répondre aux besoins de la population.**

**Assez du consensus anti-démocratique ! Rejoignez nous !**

***Prochaine réunion du comité local de Pantin  
Mercredi 16 décembre – 19 h 30 au 41 rue Delizy (salle Les Diamants)***